

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION N°2020.00105**

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - ARTS BURLESQUES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 février 2020

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 47

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 51

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Hervé REYNAUD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,  
M. Gilles ESTABLE, M. Christophe FAVERJON, M. Guy FRANCON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH,  
M. Yves MORAND, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

Le 25 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20200214-02020010503

DATE D'APPHICACON: 25 Février 2020

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 FEVRIER 2020**

### **SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - ARTS BURLESQUES**

Saint-Etienne Métropole a mis en place dès 2005 un dispositif d'aides aux manifestations culturelles. Afin d'affirmer une politique de soutien aux festivals propre à la Métropole, dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans le but de rationaliser la gestion des subventions, un nouveau dispositif de soutien aux festivals a été proposé en 2016.

Pour mémoire, les objectifs de ce nouveau dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- renforcer le dialogue avec les porteurs de projet au travers d'une grille d'évaluation, définissant les attentes de Saint-Etienne Métropole (fin d'une logique de guichet) ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2020, suite à un appel à projets, onze festivals ont fait acte de candidature. Après une première étude des dossiers, trois festivals n'ont pas été retenus car ils ne correspondaient pas aux exigences fixées par Saint-Etienne Métropole.

Le festival des Arts Burlesques a été retenu afin d'être auditionné par un jury composé du Vice-Président en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, de la Conseillère Métropolitaine déléguée auprès du Vice-Président ainsi que des techniciens de Saint-Etienne Métropole et des villes de Saint-Etienne, Firminy et Saint-Chamond.

Ce festival d'humour se tiendra du 28 février au 08 mars 2020 dans divers lieux du territoire métropolitain (Saint-Etienne, Saint-Chamond, La Ricamarie et Le Chambon-Feugerolles). Pour la journée de la femme, le dimanche 08 mars, un spectacle inédit orchestré par l'humoriste Alex VIZOREK clôturera le festival. Des actions de médiation sont également proposées pour les jeunes et un tremplin pour les jeunes talents est organisé. Le budget prévisionnel 2020 du festival s'élève à 329 000 €.

Au regard de l'attractivité, du rayonnement et de la fréquentation (près de 9 700 en 2019) de ce festival, une subvention de 15 000 € est proposée au titre de l'année 2020 soit 4.5 % du budget global de l'évènement.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival des Arts Burlesques à hauteur de 15 000 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2020.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU